



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

20 juin 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 28 mai 2002 (JO du 18 juin 2002)

CALCIDOSE 500, poudre pour suspension buvable en sachet B/60 (CIP : 339 223-6)

Laboratoire de L'OPOCALCIUM

Carbonate de calcium

Code ATC : A12AA04

Date de l'AMM : 23/6/1995

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux

Indications thérapeutiques :

- Carences calciques en période de croissance, de grossesse, d'allaitement.
- Traitements d'appoint des ostéoporoses : séniles, post-ménopausiques, sous corticothérapie, d'immobilisation lors de la reprise de la mobilité.

Posologie : cf. R.C.P.

Données d'utilisation :

Selon les données IMS (cumul mobil annuel hiver 2007), la spécialité CALCIDOSE a fait l'objet de 45 000 prescriptions. Le faible nombre de prescriptions ne permet pas l'analyse qualitative des données.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Conformément aux avis précédents rendus pour les spécialités de la même classe, le service médical rendu par cette spécialité est important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et à la posologie de l'A.M.M.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé.